

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	17 (1960)
<b>Heft:</b>	[7]
<b>Rubrik:</b>	50 ans d'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 50 ans d'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports

## Echos d'une joyeuse fête sous les mélèzes de Macolin

Le 15 juin 1960 avait été choisi par les dirigeants de Macolin pour célébrer le cinquantenaire de l'institution de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports. Le choix de cette date fut certainement très heureux puisque c'est par une radieuse journée que se déroulèrent les diverses manifestations prévues au programme que voici:

dès 0930	Réception des hôtes au bâtiment principal de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin.
0930	L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sport à son stade actuel. Visite des bâtiments et installations de l'EFGS et orientation sur l'activité et la méthode d'enseignement de l'EPGS.
1130	Démonstration près de la piscine. Petits concours sportifs. Gymnastique. Natation. Exécutants : Elèves de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports. Participants à un cours fédéral de moniteurs. Etudiants et étudiantes du stage pour la formation de maîtres et maîtresses de sport de l'EFGS.
1230	Déjeuner en commun.
1400	Cérémonie officielle dans la grande halle de sport. Souhaits de bienvenue et exposé du directeur Ernest Hirt. Allocution de Monsieur le Conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral. Conférence de Monsieur le Prof. Dr. Georg Thürer, « Jeu et sport au service de la liberté ».
1530	Clôture de la cérémonie.

## Nos hôtes

Quelque 250 personnes, accourues de toutes les parties de notre pays, avaient répondu à l'invitation adressée aux dirigeants de notre armée, aux chefs de service du D. M. F. intéressés, aux présidents des associations suisses de gymnastique et de sport, aux chefs des département militaires cantonaux, aux présidents des offices cantonaux et aux inspecteurs fédéraux de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, aux présidents des commissions de gymnastique et de sport, de même qu'aux présidents du C. O. S., de l'A. N. E. P., de la C. F. G. S. etc. et aux autorités civiles des communes de Bienne et d'Evilard.

## Tour d'honneur

Après avoir été rassemblés au bâtiment principal de l'E. F. G. S. les hôtes eurent l'occasion de visiter les diverses installations et d'assister aux démonstrations pratiques de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports tel qu'il est donné dans les cours fédéraux de moniteurs de Macolin. Ils gagnèrent ensuite la piscine en passant par le camp modèle où ils eurent l'occasion de déguster le potage aux fines herbes, les grillades et les délicieux breuvages apprêtés par les élèves du spécialiste Wolfgang Weiss.

Puis, ce fut dans le cadre reposant de la piscine les démonstrations de plongeons présentées par M. Urs Weber et les spécialistes de la natation du stage d'étude pour la formation de maîtres et maîtresses de sports,

ainsi qu'une suite de gymnastique rythmique magnifiquement interprétée par d'autres étudiants et étudiantes, sans oublier les prestigieuses démonstrations à la barre fixe et aux trampolines par MM. Günthard, Gilardi et leurs acolytes.

Le point culminant fut cependant atteint par le concours intercantonal d'estafettes, organisé à la perfection par M. Rueggsegger, et que l'équipe tessinoise remporta, avec beaucoup de brio, devant les valeureux Schwyzois.

## Pique-nique sur l'herbette

Poursuivant leur ronde, nos hôtes se rendirent ensuite au Stade des mélèzes où notre administrateur Fred Meyer avait fait dresser les couverts, l'œil inquiet dirigé vers de gros nuages menaçants, en provenance de l'ouest.

Et c'est là, dans cette sympathique ambiance de fête champêtre, que Monsieur le Conseiller fédéral Paul Chaudet et son bras droit Monsieur Arnold Kaech, ancien directeur de Macolin, furent chaleureusement accueillis et acclamés.

Un repas simple, mais copieux d'où une sage décision de la direction de l'E. F. G. S. avait banni toute trace d'alcool, servit de prélude à la partie officielle qui fut solennellement ouverte, dès 1400 h. dans la grande halle de sport, par les souhaits de bienvenue et l'exposé de Monsieur le Directeur Ernest Hirt.

Puis ce fut au tour de Monsieur le Conseiller fédéral Paul Chaudet le distingué Chef du Département militaire fédéral, de chanter les mérites de l'organisation jubilaire en adressant ses vœux et ses remerciements à tous ceux qui en ont assumé et à ceux qui en assument maintenant la responsabilité avec tant de compétence.

C'est à Monsieur le Prof. Dr. Georg Thürer qu'échut l'honneur de clôturer la série des discours en mettant en évidence le rôle du jeu et du sport au service de la liberté.

Nos lecteurs trouveront, dans les pages qui suivent, le texte intégral de ces exposés qui marquent d'une pierre blanche cet important événement de notre vie sportive nationale.

## Vers l'avenir

Qu'il nous soit permis, en conclusion de cette brève introduction, de féliciter et de remercier bien chaleureusement les artisans de cette réussite, professeurs et élèves qui assumèrent l'organisation de cette journée de fête et tout spécialement MM. Kaspar Wolf, chef de l'instruction, et Willy Rätz, chef de l'E. P. G. S.

La belle fête du 15 juin appartient au passé, mais grâce au présent No. de notre revue « Jeunesse Forte Peuple libre » et grâce surtout à l'ouvrage élaboré par M. le prof. Louis Burgener, historien de la gymnastique et des sports helvétiques, nous garderons plus fidèlement le souvenir de cette belle fête de la grande famille de l'E. P. G. S. suisse.

Signalons que l'ouvrage de M. Burgener, dont une analyse figure en fin du présent numéro, sortira de presse vers la fin de l'année courante.

Il constituera un précieux auxiliaire et une source abondante de renseignements pour tous ceux qui ont mission d'écrire sur le sport suisse.

Fr. Pellaud.

## M. le directeur

### Ernest Hirt

#### s'adresse à ses hôtes



Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, Permettez-moi, en ma qualité de directeur de cette institution, de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette modeste fête.

Il est d'usage, dans notre pays, de célébrer d'une manière particulière, les 25 ans, voire les 10 ans d'existence de telle ou telle institution. Dans l'administration fédérale de telles manifestations ne sont toutefois pas coutumières, sans quoi, il y a 12 ans, elle aurait pu célébrer le centenaire de son existence.

Alors qu'il y a quelques années, un office cantonal de l'instruction préparatoire nous proposait de célébrer le 10ème anniversaire de la fondation officielle de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, nous étions d'avis qu'aucun motif sérieux ne justifiait une telle manifestation. Il est fort possible que plusieurs d'entre nous sont également de l'avis qu'il n'y a aucune raison impérieuse de fêter d'une manière spéciale le jubilé de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, et cependant cela nous semble parfaitement justifié d'utiliser cet événement pour se recueillir quelque peu et faire un retour dans le passé.

Nous vous avons invités pour vous orienter sur ce vaste mouvement de jeunesse, pour nous réjouir avec vous de son développement et peut-être aussi pour examiner avec vous ses perspectives futures de développement.

Il est de bonne tradition, dans notre pays de remonter à l'époque héroïque de notre histoire pour y apprendre comment la jeunesse suisse s'est, de tous temps, préparée au service militaire. L'état et les communes ont, depuis le début, encouragé ces efforts de leur appui total. C'est pourquoi, en fait, il n'y eut rien de nouveau lorsqu'en 1874 ces exercices prémilitaires trouvèrent, sous la forme de l'instruction préparatoire obligatoire, leur consécration légale dans l'organisation militaire. Nos autorités furent toutefois bien inspirées lorsqu'en 1907 elles donnèrent suite à la requête de la Société fédérale de gymnastique en acceptant d'inclure l'enseignement de la gymnastique aux jeunes gens dans le programme de l'instruction préparatoire et en décrétant le caractère volontaire de cet enseignement. C'est ainsi que les nouvelles dispositions de l'organisation militaire offraient trois possibilités de formation prémilitaire volontaire:

1. l'instruction préparatoire avec arme
2. la formation de jeunes tireurs et
3. l'enseignement préparatoire de la gymnastique.

Ce troisième enfant de la famille « instruction prépa-

ratoire » s'est fort bien développé au cours des années, même si, au début, il était quelque peu en retard par rapport aux deux autres.

Année	Instr. prép. avec arme	Jeunes tireurs	Instr. prép. de la gymn.
1910	9 732	6 017	4 667
1925	5 551	10 644	23 939
1940	1934 annulé	61 716	46 617
1947		39 419	47 348
1959		34 400	82 633

Ces quelques chiffres prouvent éloquemment le florissant développement de l'enseignement préparatoire de la gymnastique et des sports. Si l'on tient compte, en outre, que depuis 1943, le programme d'enseignement de base, qui fait l'objet de nos considérations, fut complété par les branches à option qui groupèrent à elles seules 4200 jeunes gens en 1942 et même 26 000 en 1959 et si l'on considère enfin que la participation aux examens passa de 5000 à 85 000 pendant la même période, il ne fait pas de doute que l'institution que nous fêtons aujourd'hui constitue une solution bien adaptée à la jeunesse.

Si aujourd'hui près de 100 000 jeunes gens au total participent à l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, nous pouvons nous estimer très satisfait pour l'instant de ce résultat. Selon les données de l'office fédéral des statistiques, cela représente le 63 % de tous les jeunes gens en âge E. P. G. S.

Cette réalité doit certainement constituer une grande satisfaction pour tous ceux qui, en 1940, combattirent — avec raison — le projet fédéral tendant à instaurer l'instruction préparatoire obligatoire.

On sait qu'en 1907 un examen des aptitudes physiques lors du recrutement fut instauré, conformément à l'article 102 de la loi sur l'organisation militaire. Il permet de se rendre compte de l'état de la préparation physique des recrues.

Le programme fut modifié au cours des années et adapté à un enseignement plus approprié. Les exercices fondamentaux, la course de vitesse et le saut en longueur, ont cependant été maintenus. Sur la base des résultats moyens des recrues de tout le pays, on a pu constater une impressionnante amélioration des résultats au cours des 50 dernières années. Alors qu'en 1909, la recrue courait le 80 m en 13,5 secondes, il ne lui faut plus que 11,3 en 1957, soit 2,2 sec. de moins. En d'autres termes, si nous pouvions faire courir, en même

temps, la recrue moyenne de 1909 et celle de 1959, celle de 1959 arriverait au but avec une avance de 13 m sur celle de 1909. En 1909 la recrue moyenne aurait pu franchir un ruisseau de 2,85 m de largeur tandis que les jeunes d'aujourd'hui ne se laissent pas effrayer par une rivière de 4,45 m de large.

Des progrès analogues ont été réalisés dans les deux autres disciplines d'examen, le lancer en longueur de l'engin de 500 g et le grimper à la perche de 5 m; depuis 15 ans qu'elles ont été retenues par les statistiques, à savoir : pour le lancer amélioration de 33,13 m à 35,89 m soit 2,76 m de plus et au grimper de 6,4 sec. à 5,4 sec.

Cette amélioration générale des performances au cours de 50 années écoulées est le résultat de l'amélioration des méthodes d'enseignement et de l'activité accrue et plus approfondie de la gymnastique scolaire, encouragée, dans la mesure du possible, par le Département militaire fédéral tout comme, avant tout, l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports.

Nous pouvons donc nous réjouir que la préparation physique de la jeunesse à la vie et à la défense nationale soit bien meilleure aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Il ne faudra, par contre, guère s'attendre au cours des prochaines années à une pareille amélioration des performances malgré tous les efforts que nous continuons à déployer dans ce sens. Tout d'abord, parce qu'il est plus difficile d'obtenir de nouveaux progrès lorsque les performances moyennes sont bonnes ; pour la simple raison que la moyenne est plus proche du sommet de la performance.

Puis, il y a un autre phénomène qui se manifeste de plus en plus et qui revêt une importance considérable sous ce rapport. Notre population, de campagnarde et paysanne qu'elle était, se transforme, petit à petit, en raison de l'extension des villes et de l'industrialisation, avec les avantages et les inconvénients que cela représente. On ne se rend pas compte à quel point l'automatisation économique et le développement technique des moyens de transport agissent d'une manière néfaste sur notre vie tant biologique que psychologique. Si l'on songe à quel point nos citadins et en particuliers leurs enfants sont privés des mouvements naturels indispensables à leur développement, on ne peut prévoir les répercussions néfastes que cela comporte pour les générations futures. Les colonnes interminables d'automobiles qui circulent sur nos grandes routes pendant l'été — Pentecôte en était un exemple typique — nous prouvent que cent mille familles suisses passent leur dimanche et leur temps libre sur les routes. Le père ou la mère au volant, les enfants sur le siège arrière, sans mouvements, saturés de mille impressions superficielles. L'activité naturelle de l'enfant est remplacée par des impressions futiles, irritantes et fatigantes. Il manque à ces enfants la joie vraie de leur propre activité. De spectateurs en auto, ils deviendront spectateurs d'estrades de la place de sport, spectateurs de cinéma et de télévision. Et ils deviendront finalement des spectateurs dans la vie même, dans la vie sociale et dans la vie politique.

Les biologistes et les hygiénistes nous ont déjà rendu attentifs aux dangers qui commencent à se manifester en rapport avec cette évolution. Ils nous ont rappelé, que notre jeunesse perd le bénéfice inestimable que seules ses propres réalisations peuvent lui apporter. La gymnastique et les sports offrent aux jeunes gens de grandes possibilités d'actions personnelles. Le sport l'oblige tout d'abord à sortir de la ville pour se rendre en pleine nature. Il y acquiert, signe des temps, la technique de la course, du ski, du patinage, du vol à voile, de l'alpinisme, etc. Il prend sur lui de quitter les murs protecteurs de la ville et le confort de l'automobile pour affronter le vent glacé, la perfidie de la neige et de la glace et s'exercer à surmonter les difficultés. Avec la maîtrise de la technique, ses sens s'ouvrent

aux beautés de la nature. Les excursions à ski lui permettent d'admirer la magnificence des forêts hivernales. A l'occasion de courses d'orientation il ressent les forces qu'il épisera dans les champs et les bois. La natation lui offre l'occasion de prendre contact avec le lac et son paysage. Ainsi croît en lui l'amour de la nature à laquelle il restera toujours très attaché grâce à ces événements vécus par lui-même.

L'activité sportive en pleine nature peut ainsi lui redonner ce que les nécessités de la vie moderne lui avaient pris. Le jeune homme ressent, en outre, une joie bien plus considérable à surmonter les difficultés, dans le sport et en particulier dans les jeux. Cela éveille en lui, la joie de réaliser une performance, le « goût de l'effort » qui revêtent, aujourd'hui plus que jamais, une grande importance. Nous sommes convaincus que les exercices physiques, pratiqués à bon escient, peuvent constituer un précieux enrichissement de l'existence de la jeunesse moderne et contribuer à son complet épanouissement.

Qu'il nous soit permis encore de rappeler, à cette occasion, un autre aspect du problème qui nous occupe. Depuis 1874, le Département militaire fédéral s'est fixé pour tâche d'encourager les aptitudes corporelles de la jeunesse masculine. Il a décidé l'enseignement obligatoire de la gymnastique pour les garçons. Il a, en outre, encouragé, l'instruction préparatoire pour les jeunes gens depuis leur libération de la scolarité obligatoire jusqu'à leur maturité politique, réalisant, de cette manière, une base solide en vue d'une saine préparation de la jeunesse masculine. Il serait trop long de justifier ici nos acquisitions dans ce domaine. Les biologistes de l'hérédité ont clairement déterminé aujourd'hui, ce que l'homme rusé du peuple savait depuis longtemps. Les forces des parents sont transmises aux enfants, selon les lois précises. L'élément féminin joue, dans cette transmission, un rôle éminemment important, si ce n'est même, déterminant. Cette réalité ne fut malheureusement pas prise en considération, jusqu'à ce jour, dans la préparation physique de notre jeunesse. Certes la plupart des cantons ont introduit de leur propre initiative, la gymnastique scolaire pour les jeunes filles. Il ne fut, par contre, presque rien entrepris, de la part des autorités fédérales, en faveur de l'éducation physique de la jeunesse féminine.

Ainsi les mères de demain, qui auront à éduquer dans leur totalité spirituelle, corporelle et morale, leurs garçons et leurs filles, se trouvent encore, en quelque sorte, en marge de la société; on ne leur donne aucune des possibilités offertes à leurs partenaires masculins, dans le domaine de la gymnastique et des sports.

Le point de vue « la femme à la maison » derrière lequel on se retranche lorsqu'il s'agit d'envisager la collaboration de la femme dans la vie politique, est malheureusement aussi appliqué lorsqu'il s'agit de son éducation physique.

Nous sommes fiers aujourd'hui, et avec raison, des succès obtenus avec la jeunesse masculine. Nous pouvons mesurer encore combien d'efforts seront nécessaires, pour que soit atteint le solde des jeunes gens qui ne font encore rien pour leur éducation physique. Même avec les meilleures méthodes nous ne parviendrons pas à les décider tous à participer à l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports. Nous devons donc nous résigner.

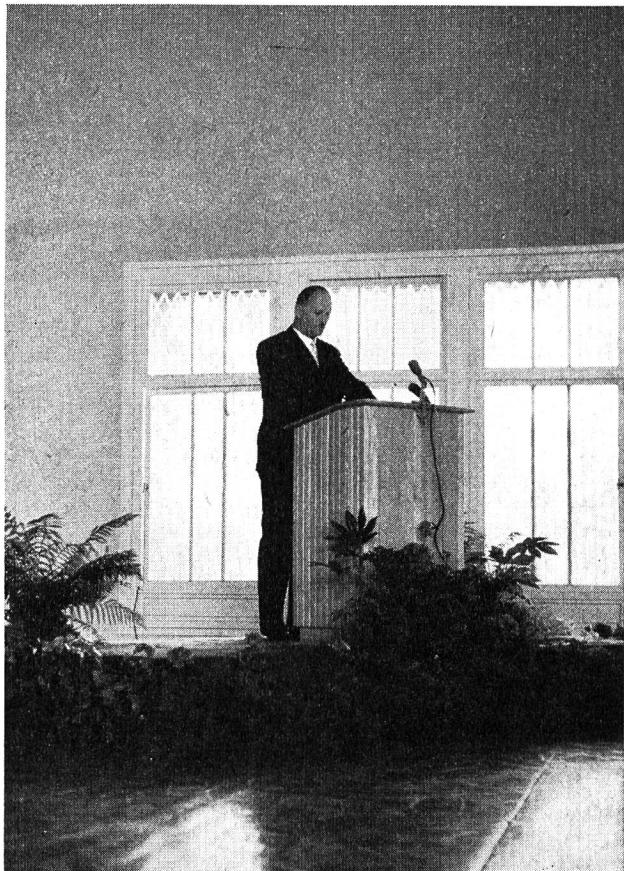
Notre regard est dirigé aujourd'hui vers la jeunesse féminine. C'est à elle que nous devons réservé une joyeuse surprise dans le sens de l'idée indiquée ci-devant : l'Etat et les cantons devront lui offrir les mêmes possibilités que celles de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports pour la jeunesse masculine, mais adaptées aux besoins du sexe féminin. Avec cette solution une mise à l'arrière plan non fondée et non justifiée de la femme dans le domaine de l'éducation pourra être supprimée.

## Allocution de M. le conseiller féd. P. Chaudet :

Mesdames et Messieurs,

Après le discours de Monsieur le directeur Hirt, vous comprendrez pourquoi l'honneur d'apporter à cette fête du cinquantenaire de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports les vœux des autorités suprêmes du pays échoit au chef du Département militaire fédéral. Le fait que l'entraînement corporel en vue du service militaire permette à l'Etat de s'occuper des problèmes de l'éducation physique en général est l'une des particularités de nos institutions nationales. Faisant preuve d'une réserve et d'une discréetion qui s'expliquent par notre histoire, par l'évolution prudente et pour ainsi dire organique d'une alliance des Etats si divers de l'ancienne Confédération en un Etat fédératif de structure plus rigide, le pouvoir central se contente de fixer, dans le domaine de l'éducation, des directives générales et les buts qu'il s'agit d'atteindre. Cette attitude est fondée sur la conviction que dans notre pays aux mille vallées, aux vingt-deux cantons, aux quatre langues et aux quatre cultures différentes, aux convictions religieuses également diverses, la formation de la personnalité ne peut s'imaginer que dans un climat de très large liberté spirituelle. C'est ainsi que nous n'avons pas de département fédéral de l'instruction, mais bien des directions cantonales. Nous voyons dans ce fait le sens profond de l'organisation fédéraliste qui régit tout ce qui touche à l'éducation et à la formation de la jeunesse.

La seule exception à cette règle est l'entraînement corporel en vue du service militaire. [Dans la patrie de Pestalozzi, il serait mal venu de dissocier cette éducation physique du problème plus vaste posé par la formation de la personnalité. Les affinités existant entre l'esprit et le corps et leurs exigences respectives font reconnaître finalement que l'homme doit être considéré comme un tout, comme une entité physique et



psychique.] Si donc nos précurseurs se sont attachés plus particulièrement au problème de l'entraînement corporel en vue du service militaire, ils n'ont pas voulu pour autant négliger les valeurs spirituelles. Ils avaient en effet combien cette question était l'objet de la sollicitude des autorités cantonales. La Confédération se devait d'encourager tout spécialement le développement des possibilités physiques parce que, à cette époque placée plus particulièrement sous le signe de la « jeune armée de milices », il s'agissait d'une œuvre nouvelle et d'une tâche que les cantons, jusqu'ici, n'avaient pas ou mal exécutée. Deux générations à peine nous séparent du temps où le Conseiller fédéral Welti avait préconisé de décréter obligatoires non seulement l'enseignement de la gymnastique à l'école, sensée compenser la brièveté des services d'instruction de la milice, mais encore l'instruction préparatoire postscolaire. Soutenu par l'enthousiasme d'alors et par ses propres convictions, il voulait affirmer ainsi l'idée du « peuple en armes ». 50 ans se sont écoulés depuis la date de l'adoption d'une solution fédérale plus mesurée de l'instruction préparatoire.

Il n'y a guère eu d'époque, dans l'histoire de l'humanité, aussi décisive que ces 50 dernières années. Avant même que la nouvelle organisation de l'instruction préparatoire volontaire ait pu faire ses preuves, louragan de la première guerre mondiale s'abattait sur l'Europe. Dès ce moment-là, l'homme n'a plus trouvé le repos. Il a non seulement vécu la période apocalyptique de 1939 à 1945, mais il a assisté aussi au bond sans précédent des sciences et de la technique. Au cours de ces 50 années, et au sens propre du terme, nous avons pu voir l'homme se détacher de la terre. Nous avons été les témoins du bond de Blériot par-dessus la Manche, du vol solitaire de Lindbergh d'Amérique vers le vieux continent, du développement du tourisme aérien intercontinental. Nous avons suivi la première incursion de l'homme dans l'espace cosmique, du sputnik aux satellites artificiels qui, grâce à une technique connue de quelques initiés seulement, transmettent des observations de leur orbite à la terre. Le départ du premier homme pour les espaces interplanétaires, lorsqu'il sera transmis demain par la télévision, nous surprendra-t-il vraiment ?

Le témoin de ces 50 années a pu constater un essor sans précédent du bien-être matériel, un progrès incroyable des « sciences préservatives de la vie », la médecine et la pharmacie par exemple, en même temps que le développement d'armes qui mettent en danger le sort de l'humanité. Dans ce même laps de temps, la Suisse a passé d'un Etat dominé encore par l'économie agricole à une communauté technico-industrielle moderne, caractérisée par une concentration toujours plus prononcée de ses habitants dans quelques grandes agglomérations.

Considérant ce renversement des valeurs, cette évolution dont le rythme est devenu vertigineux et dont les buts se perdent encore dans les limbes de l'avenir, on peut se demander à quel point des règles établies en 1910 seraient encore valables. En d'autres termes, l'instruction préparatoire créée par les auteurs de la loi de 1907 a-t-elle aujourd'hui encore sa raison d'être ? On ne saurait répondre à cette question sans s'arrêter un instant à la courte histoire du sport dans notre pays.

Tandis que, s'appuyant sur nos traditions les plus anciennes, la gymnastique, au sens moderne, avait été fondée déjà un demi-siècle plus tôt, l'histoire du sport coïncide pour ainsi dire avec la naissance de l'instruction préparatoire volontaire. En effet, la plupart de nos grandes associations sportives ont été fondées peu avant ou peu après 1910. Si l'on s'arrête aux progrès accomplis dès lors, on en vient à déduire que — toutes proportions gardées — le développement du sport est comparable à l'évolution enregistrée dans les autres domaines de l'activité humaine.

Quelle est la caractéristique de cette évolution ? Je la vois surtout dans la transformation du sport, qui d'un jeu libre, individuel et juvénile est devenu un mouvement mondial, assez puissant pour enflammer les passions nationales et occuper une place prépondérante dans la presse, la radio, le film et la télévision. Le sport des premières années, c'est-à-dire de l'époque où naissait l'instruction préparatoire, était placé sous le signe du « retour à la nature ». Cela se comprend fort bien au moment où se développaient l'industrialisation et l'urbanisation. Aux « pionniers » le sport apparaissait comme une magnifique aventure personnelle, qui les sortait de la banalité quotidienne et leur procurait à nouveau un sentiment de vie naturelle.

Mesurer ses forces était l'essence même du sport. Il devint très tôt le moyen d'acquérir un prestige non seulement personnel mais aussi collectif. Il s'agissait d'honneur pour soi-même, mais aussi pour sa société, pour l'équipe nationale. Les moyens modernes de la publicité se sont emparés de ces mobiles. Ils ont trouvé dans les populations des grandes villes un retentissement puissant et ont fondamentalement modifié l'image du sport. Telle que la voient des centaines de mille spectateurs dans les stades et aux écrans de la télévision, cette image n'est plus celle du jeu frais et joyeux qu'ont connu ses fondateurs. Le sport est devenu un spectacle brillant dont les acteurs sont des athlètes travaillant durement, et entièrement dévoués à leur tâche. Ce sport moderne incite bien davantage à regarder qu'à participer. Aujourd'hui, le jeune qui s'adonne au sport n'y trouve plus cet esprit d'aventure et ce sentiment de la nature. Au contraire, il est entré dans une école où il ne progressera qu'au prix d'exercices et d'efforts ne le cédant en rien aux exigences d'une formation professionnelle. Il se trouvera toujours des jeunes que ces conditions ne feront pas reculer. Ce sont ceux qui sentent le besoin irrésistible de s'affirmer, qui veulent connaître les limites de leurs possibilités ou encore ceux, toujours plus nombreux, qui sont décidés à faire du sport leur gagne-pain. Pour la grande majorité en revanche, ce n'est plus la participation active qui compte. Cédant à l'attrait du spectacle, ils ne seront pas acteurs, mais spectateurs.

Il y a ainsi danger que le sport, au lieu d'être le grand « animateur » de notre époque si pauvre en activités physiques, ne permette qu'à quelques-uns d'obtenir des performances et des records étonnantes et conduise le grand nombre sur les gradins des stades et devant les écrans de télévision. Que deviennent pour ces jeunes la forêt, la montagne, le lac ou la place de sport ?

Face à ce danger, un effort conscient et dirigé s'avère nécessaire. Alors qu'à ses débuts le sport faisait appel à la participation de tous, il lui faut aujourd'hui un programme bien établi qui lui assure une diffusion en profondeur et lui permette de maintenir et de développer son action sur la santé publique, de rester en d'autres termes un facteur de vitalité pour notre peuple.

Alors même que l'Etat doit s'abstenir en principe de s'immiscer dans les domaines de la gymnastique et du sport et de les réglementer, il tombe sous les sens que l'exécution des tâches dont je viens de parler ne peut se passer complètement de son appui.

Le rôle de l'Etat, en l'occurrence, ne sera pas d'encourager la poursuite des records et des succès internationaux — aspect du problème qui ne saurait être toutefois négligé — mais d'intervenir au contraire et d'aider partout où il s'agira de promouvoir la gymnastique et le sport sur une large base. L'Etat s'en remettra par conséquent, aux associations pour la préparation et la désignation de nos athlètes et des équipes que nous enverrons dans les compétitions nationales ou internationales.

La Confédération subventionne cependant directement l'instruction des moniteurs de gymnastique et de sport. Peu après la dernière guerre, elle a créé aussi l'école

de Macolin, pour donner à cette gymnastique et à ce sport son propre foyer, un lieu de perfectionnement pour l'instruction, un centre de méditation sur la direction spirituelle que prend le mouvement sportif. Mais avant tout et avec l'aide des cercles les plus étendus, l'Etat s'occupe de l'instruction préparatoire. Aux termes de la loi, ce mouvement de jeunesse, unique et typiquement suisse, a un but bien défini : celui de la préparation au service militaire. On peut se demander si ce but est valable aujourd'hui encore et si, à l'époque des armes de destruction massive, il est encore sensé pour un petit pays de vouloir défendre son indépendance. Il faut, pour répondre à cette question, considérer que rien de la situation internationale actuelle, ne permet d'entrevoir une détente vraiment durable qui justifierait un relâchement de notre vigilance. Un petit pays comme la Suisse, qui entend suivre sa propre voie, n'est pas non plus délié de cette obligation. Au contraire, plus que tout autre, l'Etat neutre est tenu en vertu du droit international de maintenir ses préparatifs de défense. Un éminent professeur de droit international a pu affirmer que l'Etat « perpétuellement » neutre est le seul qui n'a pas le droit de désarmer. Pour assurer notre indépendance et remplir nos engagements internationaux, nous devons disposer — comme jusqu'ici — d'une armée forte, prête à la défense. Le peuple suisse sera appelé à dire sous peu si c'est bien là ce qu'il veut.

Il faut aussi poser la question de savoir si, en raison du développement scientifique et technique constant, nous pouvons encore songer à nous défendre. Nous trouverons dans l'histoire une réponse à cette question. Le passé nous montre qu'une armée résolue, prête à se battre, peut dissuader un adversaire bien supérieur en nombre et en moyens de l'attaquer. Beaucoup d'Etats, qui n'ont pas eu au moment voulu un instrument pour affirmer leur volonté ont perdu leur indépendance. On ne saurait d'autre part imaginer qu'une grande puissance ouvrirait les hostilités contre nous seuls. Une

Autour de la cuisine du camp.



guerre future aura davantage le caractère d'un conflit généralisé, au sein duquel la Suisse ne devra constituer en aucun cas un point de faible résistance.

Rien de la situation internationale et du développement des armements ne peut dès lors nous délier de l'obligation de faire tout ce que nous pouvons pour renforcer notre défense nationale.

Le but assigné, voici 50 ans, à l'enseignement postscolaire de la gymnastique et du sport — la préparation au service militaire — garde aujourd'hui aussi sa pleine et entière justification.

L'instruction préparatoire devrait aller toutefois au-delà de ce but précis et s'étendre aussi au domaine plus vaste de l'éducation de la jeunesse dans son ensemble. Vu sous cet angle, l'idée d'étendre cette instruction aux jeunes filles revêt une valeur incontestable.

C'est dans le domaine corporel d'abord que l'instruction préparatoire sera facteur d'éducation. Dès que la gymnastique scolaire prend fin, une telle instruction doit procurer au plus grand nombre de jeunes gens la possibilité d'action si nécessaire à leur âge. Elle doit aussi leur permettre — dans les cours à option — de s'évader dans la nature et d'apprendre à connaître les beautés incomparables de notre pays. De plus, dès l'instant où chacun peut y participer quels que soient ses moyens financiers, on voit aussi le rôle social que joue l'instruction préparatoire, qui contribue à l'élosion du meilleur esprit suisse.

L'école de Macolin, vous le savez, a tout particulièrement la tâche importante de sauvegarder cet esprit et de le cultiver.

Quelles en sont les caractéristiques ? Un tel esprit doit refléter la diversité de nos petits pays, de nos vallées et de nos montagnes, qu'il réunit tous ensemble, sans les confondre, dans l'amour de la Patrie.

Il doit être fraternel et servir de trait d'union entre tous les Confédérés de souches et de conditions différentes. Il doit être imprégné de fierté et de virilité.

Si nous élevons la jeunesse dans cet esprit, elle pourra mieux servir en temps de paix comme au jour du danger. Elle le fera rayonner en s'acquittant des tâches qui se poseront à la Suisse dans le monde de demain.

En ce jour anniversaire, nous ne voulons pas simplement considérer le chemin parcouru et méditer sur le travail accompli. Il importe surtout que nous soyons reconnaissants. Notre reconnaissance va à tous ceux qui participent à la mise en œuvre de l'instruction préparatoire et qui collaborent ainsi, sur une base volontaire, à l'accomplissement d'une tâche importante de l'Etat.

Je citerai, à cet égard et en premier lieu, les associations de gymnastique et de sport, qui sont les piliers de l'instruction préparatoire. Personne ne m'en voudra si je nomme d'abord la société fédérale de gymnastique. L'instruction préparatoire a été son fief pendant la plus grande partie des 50 dernières années. Il est d'autant plus réjouissant de relever que les autres associations ont suivi son exemple et il n'y a pas aujourd'hui de difficultés découlant de tendances politiques ou confessionnelles. Pour le dévouement dont elles font preuve, les associations de gymnastique et de sport méritent la reconnaissance sincère de la Confédération. Les cantons ont pleinement droit également à cette reconnaissance. La nouvelle organisation de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et du sport, introduite après la guerre, leur a conféré un rôle actif. Ils se sont mis à la tâche avec une ardeur digne d'admiration et — il est bon de le dire une fois — en y consacrant aussi des moyens considérables. Les offices cantonaux de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et du sport sont devenus les centres-moteurs indispensables du mouvement. Des remerciements tout particuliers vont à leurs chefs, qui travaillent en contact étroit avec Macolin.

Il faut rendre hommage aussi aux inspecteurs fédéraux de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et du sport. La plupart se sont dévoués à la jeunesse leur vie durant et ils sont les serviteurs fidèles d'une cause à laquelle ils ont donné tout leur cœur.

Il convient de remercier également la commission fédérale de gymnastique et de sport, sous la sage direction de laquelle l'enseignement postscolaire de la gymnastique et du sport est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Qu'il me soit permis de citer spécialement ici Monsieur le Professeur Stehlin, de Schaffhouse, son président depuis 15 ans. Notre gratitude va aux chefs d'arrondissements et aux moniteurs de l'instruction préparatoire, à ces milliers de collaborateurs qui ont suivi à Macolin les cours et ont ensuite exercé leur influence partout dans le pays.

Mes remerciements s'adressent enfin à ceux qui, dans le cadre de leurs obligations, s'occupent ici de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et du sport. Leur tâche n'est pas facile. Ils doivent s'affirmer jour après jour au contact d'une jeunesse que nous savons irréductible de jugement. Cette jeunesse a un sentiment très vif pour ce qui jaillit d'une véritable vocation. Elle fait la distinction voulue entre cette vocation et la routine qui emprunte les chemins battus. La tâche de nos collaborateurs exige un renouvellement constant. Ils ne doivent jamais sortir complètement d'un âge heureux et ne jamais perdre cette faculté remarquable qui est celle de pouvoir s'enthousiasmer.

Ils feront bien de se remémorer ce qu'a dit un grand chef militaire de la dernière guerre :

« La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort... On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années : on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal ».

Puissiez-vous garder toujours l'idéal qui vous a conduit ici pour y accomplir votre tâche au sein de la jeunesse suisse. Puisse cet idéal rayonner de toute sa force dans cette journée anniversaire et dans les heures claires et nombreuses dont nous voulons espérer encore qu'elles seront celles de l'avenir.

## Le jeu et le sport au service de la liberté

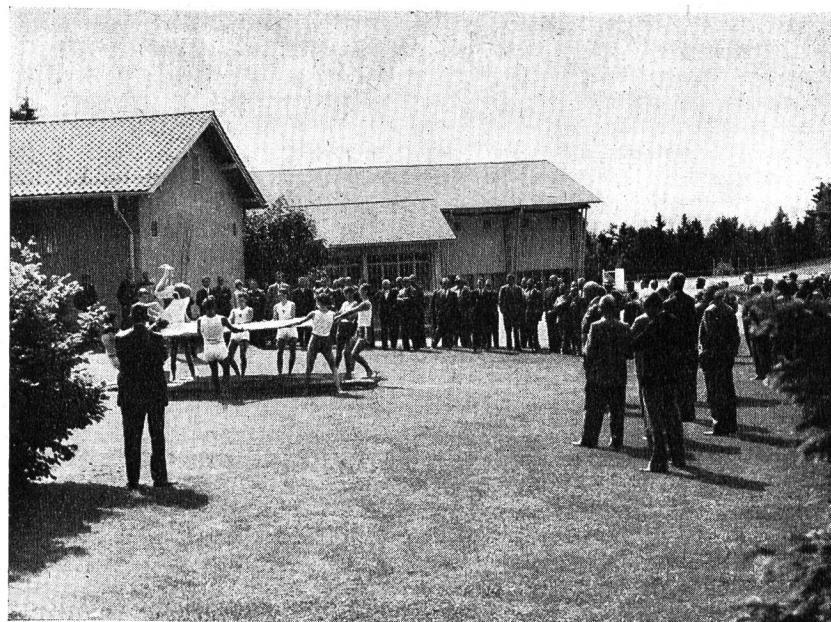
Exposé de M. le Prof. Dr. Georg Thürer

Des amis et promoteurs de l'enseignement préparatoire de la gymnastique qui posèrent, il y a cinquante ans, les fondements de l'agissante organisation actuelle, seules quelques têtes blanches vivent encore. Nous les remercions, tout comme nous remercions les camarades décédés entre temps, pour l'œuvre grandiose qu'ils ont réalisée, pour les objectifs qu'eux-mêmes et leurs successeurs ont atteints et nous regardons maintenant vers les problèmes qui nous sont posés.

Permettez que je m'inspire d'une parole d'un homme animé d'un profond amour du sport et de la Patrie. Alors que le directeur de cette institution, le col. Hirt, me fit visiter il y a dix semaines, en Suisse nord orientale, pour m'entretenir de ses idées au sujet de la manifestation d'aujourd'hui, il revenait de l'ensevelissement de notre général. Ce chef qui possédait comme pas un la confiance de notre peuple nous avait dit une fois à nous soldats :

« Un corps faible commande, un corps fort obéit ». Cette expression quelque peu surprenante signifie : Si le corps de l'homme a encore la faiblesse de l'enfant ou s'il est brisé par le poids des années ; s'il est malade ou épuisé par le surmenage, il n'est pas en mesure de

Entraînement au saut périlleux sur la toile élastique.



rendre les services que l'esprit attend de lui. Le corps faible ou affaibli exige beaucoup plus que ce qui lui est promis ou ne permet que la réalisation de choses aisées n'exigeant que peu d'efforts. Il en est autre du corps sain, bien entraîné et disponible, pour lequel le mouvement est devenu une nécessité et qui est toujours prêt à collaborer en faveur de la réalisation d'une idée ou d'une chose valable.

Nous ne voulons pas prétendre en disant cela que les physiquement faibles, les handicapés, ne soient pas capables de grandes réalisations. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons encore la haute stature du président américain Franklin Delano Roosevelt atteint de paralysie infantile. Celui qui le vit se dresser dans son fauteuil roulant pour apporter son témoignage a pu se rendre à l'évidence qu'il s'agissait là d'un homme dont l'esprit obligeait son corps affaibli à l'obéissance.

Mais peu de monde savait comment le président s'astreignait chaque jour à près d'une heure de natation, dans la piscine aménagée à son intention à la Maison Blanche, afin de maintenir son corps vigoureux. Il considérait son corps comme son collaborateur et non comme un animal rempli d'instincts, un peu comme Hitler qui déclarait que la jeunesse allemande devait grandir en ayant dans les yeux des éclairs de bêtes sauvages. Il ne s'agit pas pour nous de produire un homme chez lequel le muscle est tout, chez qui l'aventure est le sens et le but de toute existence, mais nous voulons obtenir en nous une saine association de l'esprit, de l'âme et du corps de telle sorte que leur saine collaboration fasse de nous des êtres humains libres et heureux. Il n'est donc pas question ici de culte du corps, mais bien de culture physique, de culture corporelle. Celui qui parle de culture reconnaît la valeur de l'esprit. Si je dis d'un homme qu'il a de la culture, je reconnaît qu'il est supérieur à l'animal et que sa vie représente une valeur intérieure. Il reconnaît la vérité, s'efforce au bien, prend soin de la beauté et s'incline avec respect devant les saints. Il aime, à tous points de vue, une attitude noble et soigne la bonne forme, l'harmonie dans son sens le meilleur. La communauté joyeuse et libre lui est plus importante que la satisfaction de ses caprices personnels. L'homme responsable est son modèle et il lui subordonne tout ce qu'il entreprend. Il est le critère auquel il juge toutes ses entreprises et d'après lequel il examine également le passé lorsqu'il recherche des modèles dans les siècles passés.

Notre mot gymnastique nous vient de la Grèce. Le

gymnase était initialement une installation sportive dans laquelle les garçons et les jeunes gens s'exerçaient, dépourvus de tout vêtement gênant — *gymnos* signifie = nu — au pentathlon, c'est-à-dire à la course, aux sauts et à la lutte ainsi qu'aux lancers du disque et du javelot. Depuis les guerres de Perse, les exercices purement corporels furent de plus en plus complétés par branches à caractère spirituel et musical, si bien que l'expression *gymnase* servit finalement à désigner l'ensemble de l'institution.

C'est alors que Platon encouragea un sain équilibre des deux genres d'éducation. « Celui qui limite exclusivement sa formation à l'éducation corporelle, devient trop rude ; celui qui se contente d'une formation musicale, deviendra faible ; ce qui lui est bon est contenu dans le troisième livre sur l'Etat. » « Mais celui qui réalise la parfaite harmonie (du corps et de l'esprit) acquerra une âme aussi vaillante que noble. » Certes, à cette époque aussi, il ne manquait pas d'autres hommes qui, comme Philostratos approuvait l'athlétisme. Les Jeux olympiques déjà avec leur extraordinaire glorification des champions, en l'honneur desquels on érigéait des statues, même à la maison, laissaient apparaître ce danger, même si ces manifestations olympiques — où il n'était attribué que des rameaux d'olivier en guise de récompense et où l'esprit nationaliste se faisait aussi sentir — ne revêtaient pas le caractère de propagande commercial et politique qui ternit les manifestations modernes du même nom.

Si l'idéal sportif variait naturellement aussi dans les formes de vie de la communauté grecque, l'idéal humain était aussi souvent fondamentalement différent, comme par exemple à Athènes et à Sparte. Périclès rappela cette différence à ses compatriotes en leur disant : « Nous avons moins confiance en certains plans et en certaines intrigues, qu'en notre propre désir d'action et en notre courage. Dans l'éducation de la jeunesse certains veulent — par toutes sortes d'astreignants exercices — faire des enfants déjà des hommes » . . . A Athènes, par contre, à l'Université de Hellas chacun devait former librement sa personnalité. Ou Sparte imposait le drill, Athènes conseillait de suivre les impulsions intérieures et d'utiliser les forces de liberté intérieures et extérieures pour faire des hommes complets et bien équilibrés.

Si Athènes fut le premier exemple de démocratie, la Confédération suisse représente le plus vieux gouvernement démocratique encore existant du monde entier. Sa contribution au développement de la culture cor-

porelle fut-elle importante ou au contraire négligeable ? Pour pouvoir répondre à cette question, il convient de se rappeler la différence essentielle entre la démocratie de la Grèce antique et celle de l'ancienne Confédération suisse.

En Hellas seule une petite partie de la population était totalement libre. Les mains des esclaves leur permettait de vivre comme de grands seigneurs. Elles leurs laissaient suffisamment de temps pour s'occuper de politique et de loisirs pour se livrer à la pratique des jeux et du sport. Il en était tout autrement des hommes qui fondèrent notre Confédération. Là, il n'y avait pas de serviteurs assurant la subsistance matérielle des membres des classes élevées afin que ceux-ci puissent se livrer, sans entraves, aux intrigues de la politique dans les landgemeinde ou aux plaisirs des sports sur les places de jeux. C'était précisément ce qui caractérisait notre état et qui bouleversait le vieil ordre des trois classes de Société. Le tiers-Etat acquit sa majorité politique 500 ans déjà avant la Révolution française et imposa ses droits aux deux autres classes. Les montagnards et les artisans ne constituèrent pas, par exemple, de chevalerie dans leur corporation. Le monde féodal croyait alors que le sort de la Confédération serait bientôt réglé, et cela par le seul fait qu'elle ne disposait pas d'une armée entraînée pour résister aux assauts des guerriers de carrière.

C'est exactement le contraire qui se produisit : le régime populaire l'emporta sur la chevalerie partout où celle-ci semblait avoir tous les atouts de son côté et notamment sur le champ de bataille. Le cavalier haut perché sur sa monture succomba devant le fantassin. Il échoua précisément dans la tâche, pour laquelle il était tout spécialement préparé : celle du service militaire. Cette très étonnante constatation s'explique toutefois, d'une part pour des raisons morales et d'autre part, pour des raisons techniques. Les confédérés stimulés par leur idéal et leur soif de liberté et leur arme particulière, la hallebarde, qu'ils utilisaient, à la fois, comme massue et comme épée leur permettaient de désarçonner assez facilement les cavaliers. Ce n'est pas en une seule nuit que l'on acquiert l'habileté lorsque l'on reçoit, tôt le matin, l'ordre de partir à l'assaut pour défendre sa vie et celle de la communauté.

Et c'est pourquoi l'on peut se poser sérieusement la question si les montagnards de la Suisse primitive et plus tard aussi, les artisans et les commerçants des états confédérés ne pratiquaient pas eux aussi des exercices constituant, en quelque sorte, le pendant des tournois des chevaliers. Nous devons cependant admettre d'emblée, que le peuple astreint à un labeur, disposait de moins de temps pour ses compétitions populaires que les chevaliers pour leurs tournois et que les règles de jeu des vieux confédérés n'étaient sans doute pas respectés avec autant de scrupules que les règles morales de la chevalerie qui constituent le code d'honneur de tout noble combattant : protection des faibles, de la femme et des enfants et respect des lieux sacrés, tel qu'il est mentionné dans l'ordonnance militaire de la lettre de Sempach.

On doit aussi constater que certaines occupations des hommes de la montagne, comme par exemple la chasse, la vie de bergers constituaient un exercice permanent et naturel de leurs forces. Mais il faut pourtant reconnaître clairement que les jeux de mouvements proprement dit étaient pratiqués avec plus de soin que l'on croit dans l'ancienne Confédération. A l'époque de la plus grande puissance de la Confédération, c'est-à-dire au début de la guerre de Milan, Zwingli déclarait que chaque confédéré était exercé à la nage, à la course et aux sauts. Les jeunes gens se mesuraient dans des compétitions. De telles compétitions étaient organisées à l'occasion de fêtes politiques ou religieuses et les plus significatives étaient celles combinées avec des fêtes guerrières afin de montrer que le développement des

aptitudes corporelles va de pair avec la défense de la liberté.

Que de telles compétitions sportives aient été encouragées par des distinctions et qu'elles n'étaient pas le monopole des hommes ressort d'une décision du bourgmestre et du conseil de St. Gall en 1485 qui précisait qu'il serait payé aux femmes 1 Gulden pour une course de 200 pas, pour les hommes et les jeunes gens, 2 Gulden pour un parcours deux fois plus long et la même valeur pour le lancer de la pierre de 22 livres, de même que le saut en longueur avec élan. Une magnifique gravure de la chronique lucernoise de Diebold Schilling nous montre comment étaient enseignés le lancer de pierre avec élan, le saut en longueur sans élan, la course et la lutte, en l'an 1500, sur le Brühl à Einsiedeln.

Parfaitemment consciente de l'importance de l'activité sportive pour la préparation militaire, pour la santé publique et pour engager cette activité sur la bonne voie, l'autorité veillait à ce que la jeunesse dispose de places de jeux suffisantes. Les locaux couverts pour l'activité physique hivernale faisait, par contre, presque complètement défaut. Pendant le régime de mollesse des patriciens la maison bernoise des ballets ne fut même plus servit comme étendage pour la lessive. On remarque, d'une manière générale, que le goût pour de sains exercices physiques s'est émoussé durant les 17 et 18ème siècles. Cela tient non seulement au fait que de nombreux jeunes gens épris de mouvement se soient engagés dans les services militaires étrangers, mais aussi parce qu'il n'y avait plus guère de rapports entre la culture corporelle et la liberté politique.

C'est pourquoi ce n'est pas par hasard que le même homme, qui rédigea le cahiers des charges de la démocratie moderne fut également l'initiateur de l'éducation physique moderne. Jean-Jacques Rousseau dans son livre « Emile ou de l'éducation » insiste sur la nécessité de baser la vie intérieure sur une solide formation corporelle. Si jusqu'alors les petits enfants étaient traités comme des momies, Rousseau propose le jeu libre de ses membres, les ébats en pleine nature, les bains fréquents en vue de s'aguerrir contre les intempéries.

Très tôt l'enfant devrait pouvoir s'ébattre sur les pelouses et il proclame au monde des poupees de rococo que son Emile doit se laisser influencer davantage par les prouesses audacieuses du chamois que par les coquets danseurs de ballets. Il a résumé sa conception de l'éducation physique en une maxime qui n'est certes pas étrangère à celle de notre général citée dans notre introduction : « Plus le corps est faible, plus il s'impose en maître ; plus il est fort, plus il est obéissant ! » Ce que le théoricien genevois avait prévu d'une manière aussi étonnante, quelques éducateurs le mirent en pratique dans la vie scolaire, comme ce fut le cas, par exemple, dans les instituts grisons d'éducation de Holdensteine, Marschlins, Jenins et Reichenau. L'école normale de Reichenau était devenu un état scolaire démocratique avec un gouvernement républicain autonome dont le programme d'enseignement démontrait clairement comment là, au confluent des deux Rhins et peut-être sous l'influence encore active des jeux de mouvements des montagnards, une place honorable était faite à l'éducation corporelle. On s'efforçait « d'encourager la santé, la souplesse et l'agilité, la légèreté dans le mouvement, la puissance et l'exactitude dans les lancers et les sauts, d'exercer l'oeil à une juste appréciation de la longueur, de la largeur et de la hauteur, par un seul coup d'oeil ». Les troubles de 1798 mirent malheureusement fin à l'activité de ces institutions.

Au 19ème siècle, sous le régime napoléonien, deux événements, certainement liés aux anciennes coutumes, ouvrirent de nouvelles perspectives.

La fête des bergers de Unspunnen nous montre, en 1805, l'heureuse harmonie de la culture corporelle et de

la culture spirituelle, et Pestalozzi publia, deux ans plus tard, ses directives « sur l'éducation physique ». « La formation corporelle que les enfants de nos ancêtres possédaient et dont ils jouissaient doit être donnée à nos propres enfants ; leur esprit, l'esprit populaire de la gymnastique, doit être rétabli », déclarait textuellement notre grand éducateur. « Celui qui n'est pas un homme en pleine santé, n'est pas un ami de son pays ». Pestalozzi s'est fixé comme but de stimuler, outre le développement physique, la conscience des forces corporelles de l'enfant, le goût du beau mouvement et de la belle tenue, telle que l'exige la dignité de l'homme et au point de vue moral, la maîtrise du corps. « L'enfant doit devenir, grâce à elle, maître de ses membres, leur imposer sa volonté de même qu'à tout son corps en tant qu'instrument de son âme qu'il doit rendre docile et obéissante à chaque injonction de sa conscience et de son devoir ». Ces mots de Pestalozzi prouvent qu'il tend, lui aussi, à servir la liberté. Fellenberg préconise également les exercices physiques dans son éducation ; il possédait, en 1826 déjà, dans son institut de Hofwil une vaste halle de gymnastique avec tous les agrès de Jahn : barres, reck, perches à grimper verticales et obliques, échelles et chevaux. Le père de la gymnastique suisse fut Heinrich Phokion Clias, fils d'un Nidwaldien du nom de Käslin, qui combattit, sous Georges Washington, dans la guerre d'indépendance américaine. Son fils exerça son activité comme maître de gymnastique dans le canton de Berne, à la fin du régime de Napoléon. Les étudiants se groupèrent à Berne en une « communauté patriotique de gymnastique » laquelle fut également soutenue, pendant un certain temps, par l'association « Zofingia ». Les groupements d'étudiants et ceux de gymnastes travaillèrent, en Suisse comme en Allemagne, partout, la main dans la main.

Johann Caspar von Orelli, un des fondateurs de l'Université de Zurich, se plaisait à relever combien étaient précieuses la discipline et la camaraderie des gymnastes. Ce vieux philosophe préférait voir la jeunesse sur les places de sport qu'autour des tables de billards ou des jeux de cartes abatardissants en insistant sur la valeur de la gymnastique comme préparation pour le cas où le pays devait lutter pour sa liberté ; ainsi, toute une masse de jeunes fidèles, forts et volontaires pourrait enflammer les autres et constituer le noyau de troupe capable de donner le meilleur d'elle-même. L'appel à la participation à la première fête fédérale de gymnastique à Aarau en 1832 (où l'école cantonale avait déjà introduit la gymnastique depuis sa fondation en 1803) définissait aussi clairement le but patriotique de cette manifestation.

Dans la lettre d'invitation pour la fondation de la Société fédérale de gymnastique, il était précisé que la dite société voulait éduquer des citoyens utiles au pays, et cela en tant que « solides soutiens aussi bien pour le temps de paix que pour le temps de guerre ». Le bien-être général du pays était l'objectif principal vers lequel tendaient tous les efforts des gymnastes. Cette fondation fut renforcée en 1833, lors de la fête fédérale de Zurich à l'occasion de laquelle les gymnastes de l'endroit se rencontrèrent avec ceux de Berne et d'Aarau. Cette jeune troupe de gymnastes constitua la troupe de choc dans la marche vers l'Etat fédéral de 1848. Tout comme les chanteurs et les tireurs, ils prouveront que les vraies sociétés sont animées d'une force irrésistible et d'un idéal élevé. Puissent les sociétés modernes toujours s'inspirer de ces considérations !

Depuis le moyen-âge quelques Etats ont leurs troupes d'enfants que l'on a désignées à la fin du 18ème siècle sous le nom de cadets, à l'instar de l'organisation française. Ces écoliers en uniforme, armés de fusils, conurent, il y a cent ans, un grand succès. Gottfried Keller leur dédia, non seulement, d'entraînantes chansons, mais il s'occupa personnellement de ces jeunes citoyens,

car il considérait les sociétés de jeunesse comme un des points culminants de la vie. Mais il regardait aussi au-delà de la fête dans les sombres fabriques où des enfants-ouvriers demeuraient à l'écart de la vie. Dans un violent manifeste il attira l'attention de ses concitoyens sur ces enfants qui « dans de hautes et longues maisons à casiers, avaient un visage triste et mélancolique, presque agressif, contraints à demeurer accroupis 13 heures durant derrière les machines, tandis que les jeunes bourgeois s'adonnaient au joyeux jeu des armes dans la verdure. »

Le poète condamna ce travail d'enfants avec un courage admirable contre les barons de l'industrie qui croyaient alors que même en ramenant à 12 heures quotidiennes le travail des enfants, ils perdraient les marchés mondiaux.

Il savait que « les petites républiques ont besoin, avant tout, de la totalité de leurs citoyens et de leur force et qu'elles ne peuvent souffrir des castes déjà diverses au point de vue corporel et au point de vue santé, sans trahir les principes fondamentaux. » Il lui semblait, qu'au point de vue social, un nouveau genre de servitude allait être créé qui était pire que celui existant à l'époque féodale. Le poète eut la joie de voir comment le peuple entier, répondant à son appel, se leva comme un seul homme pour abolir le travail des enfants. Mais nous savons aussi que son appel tendait à ce que les différences sociales ne dressent pas, en temps de paix, de stupides barrières entre les classes sociales, conserve aujourd'hui encore toute sa valeur. La constitution fédérale de 1874 ordonna que l'armée et l'instruction préparatoire militaire étaient affaires de l'Etat. Les cantons furent engagés à assurer un enseignement suffisant de la gymnastique aux garçons. La Confédération encourageait également tous efforts tendant à assurer la formation corporelle et la préparation des jeunes gens au service militaire après la libération

Le Col. Raduner, premier « directeur » de Macolin, apprécie, lui aussi, la cuisine du camp.



de la scolarité obligatoire. A l'occasion du recrutement un examen des aptitudes physiques étaient organisé. Cette disposition compensa quelque peu la suppression de la décision en vigueur de 1874 à 1907 selon laquelle l'instruction préparatoire militaire était obligatoire durant la période sise entre l'école primaire et l'école de recrue. Le peuple qui ne voulait pas de gymnastique d'Etat, n'admit pas cette obligation, plus tard non plus. Il accepta, par contre, l'enseignement préparatoire volontaire assumé par de bons moniteurs formés par la Confédération. Comme il n'y a pas en Suisse de Département fédéral de l'instruction publique, la question scolaire étant du ressort cantonal, c'est le Département militaire fédéral qui fut chargé de la formation des maîtres de gymnastique et de sports. A la fin de la grande leçon de la deuxième guerre mondiale le Conseil fédéral décida, en 1944, de créer une Ecole nationale de gymnastique et de sport avec siège à Macolin et en 1947 l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport put être inaugurée.

Qu'est-ce que notre peuple est en droit d'attendre de cette haute école de culture physique pour maintenir et animer la liberté ? Un coup d'oeil suffit à nous révéler les premiers fruits. Je me suis, depuis de nombreuses années, habitué à cette colline de Macolin et j'ai suivi son développement et sa conception : On se trouve sur le Jura, à nos pieds s'étend le Mittelland opulent et coloré et dans le lointain se dressent magnifiques les Alpes du Säntis jusqu'au Mont-Blanc. Cette admirable combinaison de ces trois régions essentielles du pays est rarement aussi impressionnante qu'ici et nous voulons espérer que les moniteurs formés ici conserveront longtemps dans leur cœur l'amour du pays stimulé par ce spectacle. Ils y retrouvent dans leurs jeux en plein air le contact avec la nature et aussi avec la montagne pour s'en faire des alliés à l'instar de nos ancêtres lorsqu'ils choisissaient habilement le terrain propice aux batailles qu'ils livraient pour défendre leurs libertés. Ainsi compris un terrain de sport n'est jamais un champ ou une prairie perdus pour la culture car c'est là que mûrit la joie de servir son pays, et que l'âme retrouve sa fraîcheur et sa liberté.

Mais c'est aussi très significatif que la limite des langues passe en plein milieu de cette région de Macolin. Ici se rencontrent les jeunes de toutes les régions linguistiques du pays. On a dit de la musique qu'elle ne connaît pas de frontières et qu'elle constitue un royaume plus élevé et plus léger. Ne peut-on pas dire cela de l'art dont l'instrument est le corps humain, de la danse et aussi de son frère plus robuste, le sport ? Qu'il soit petit ou grand, blanc ou de couleur, qu'il soit féminin ou masculin, le corps humain est d'essence divine, donné et confié à chacun.

Le corps est, à la fois, un don et une tâche. Les premières pages de la Bible nous rappellent que Dieu fit l'homme à son image. Ce modèle est toutefois en danger. Certes Herder cite que l'homme est le premier être libre de la création mais un nouveau danger d'esclavage le menace. Depuis la faute originelle il erre et, selon l'ordre de Dieu, il doit soumettre la terre à sa volonté. Ses réalisations sont gigantesques et un jour, tel un mur, elles se dressent autour de lui, mais aussi contre lui. La technique, inventée pour rendre sa vie plus aisée, nous confine souvent dans un dédale d'ordonnances et de règlements qui sont autant d'entraves à notre liberté plutôt qu'un bienfait. Et c'est alors que l'on se surprend à regretter le paradis terrestre à jamais perdu. Mais nous ne pouvons réaliser un revirement aussi radical.

Ce serait non seulement un non-sens économique d'exiger des mécaniciens de précision de la ville de Biel de tailler des flèches plutôt que d'aléser de fins rouages d'horlogerie. Car la liberté que l'on entend protéger aujourd'hui au moyen de la bombe atomique et autres appareils de précision, serait bientôt compro-

mise. Mais c'est une consolation de savoir que dans ce monde d'affaires et de mécanisation à outrance il y a une « Fin du monde » qui évoque une belle partie de ce haut plateau et un stade, où après une belle promenade ou un bienfaisant exercice, on se dit : « Ici, c'est le paradis. » Car on y respire une liberté que personne ne saurait prétendre qu'elle n'est ressentie que physiquement. Car on y ressent aussi cette quiétude que le poète Robert Walser évoquait dans son écrit « Vom End der Welt » qui fit précisément la renommée de cette région de notre Jura ainsi désignée.

Le vrai sport est toujours un balancement dans le rythme vivant de l'ensemble de la création. Notre pouls ne nous paraît plus être alors que les battements de notre propre cœur, mais nous pressentons que nous aussi participons, d'une manière discrète à la vie même des plantes et des animaux et nous prenons alors garde à ces créatures et ne portons jamais atteinte volontairement à leur vie.

A côté de ce mystérieux phénomène il y a encore les lumineux enseignement des grandes et claires lois de la nature. Nous avons désigné, tout à l'heure, le corps comme un instrument; il est donc disponible aussi pour des expériences. Nous connaissons les lois régissant son fonctionnement. Ce que nous avons appris dans la salle d'étude sur les lancers et les jets, sur la force et la résistance, devient ici une vivante réalité. Et le sport connaît aussi la science appliquée que l'on appelle à nouveau technique, la technique de la course, du lancer de balle à lanière etc. Il est démontré ici aussi que la technique n'est pas là uniquement pour elle-même, mais très souvent aussi pour être appliquée à un homme. Nous pensons au cas sans doute extrême mais qui est heureusement pris au sérieux ici, à savoir les exercices corporels pour les handicapés physiques. Si la mensuration du saut d'un boiteux ne révèle qu'un bien modeste chiffre, le sentiment de bonheur qu'éprouve son auteur est souvent plus grand que celui qu'éprouve le champion battant son propre record. Le seul fait de parvenir à se libérer d'un complexe d'infériorité et de la gêne que l'on a conservés durant de longues années est un heureux événement aussi bien pour l'intéressé que pour ceux qui lui ont aidé. Et nous en arrivons ainsi des lois naturelles aux lois morales. Avoir conscience de son Moi, se savoir protégé dans son unité spirituelle et morale est agréable, mais vivre Nous est exaltant. Nous connaissons tous l'exemple cité à l'équipe à laquelle on veut faire comprendre que sa force est égale à celle du plus faible. Cela est valable pour une chaîne comme pour une partie d'une chaîne aussi bien que pour la cordée elle-même. Fortifier les faibles, c'est améliorer ou assurer une meilleure performance commune. Cela ne signifie aucunement que nous ne voulons pas donner aux meilleures la possibilité de faire tout spécialement leurs preuves. C'est avec beaucoup de joie que nous apprenons ce qu'il est possible d'obtenir de l'organisme humain lorsqu'il est soumis à des épreuves extrêmes. Mais le culte du millimètre et du dixième de seconde porte souvent atteinte à l'intégrité du jeu libre des forces. Le monde entier se réjouit si la latte ne tombe pas lorsqu'un sauteur en hauteur réussit à franchir quelques dixième de millimètres de plus, et toute une nation proteste avec véhémence parce qu'une piste cendrée était un petit peu trop inclinée pour que l'on puisse reconnaître comme record une course de vitesse de 100 mètres. Certes, certes, les prescriptions doivent exister et les règlements doivent être appliqués exactement et consciencieusement respectés ; mais il n'est pas nécessaire qu'ils deviennent un « ersatz » de religion. En voulant trop mesurer, on risque souvent de perdre le sens de la mesure.

Les champions sportifs sont aujourd'hui les héros du jour. Nous ne voulons pas y voir qu'un simple signe des temps. Alors que précédemment dans de nom-

breux villages le « roi du village » passait ses dimanches après-midi dans l'atmosphère enfumée de la « pinte » à jouer aux cartes, c'est avec plaisir que nous voyons maintenant nos garçons choisir pour modèles le coureur de 10 000 mètres plutôt que le yasseur-aviné. Le sport a largement contribué à aérer nos locaux et à nous libérer de nos erreurs et de nos habitudes malsaines. Nous le remercions et le prions en même temps d'éviter cet autre danger, celui de se commercialiser. Le sport de masse est notamment exposé à ce danger. Dès qu'on le pratique contre une finance d'entrée, il y a péril en la demeure. Les jeunes bernois avec leur hornuss et les grisons avec leur jeu de la mazze avaient rarement plus de spectateurs que de joueurs. Dès qu'une manifestation met l'accent principal sur l'affluence des spectateurs et sur l'intérêt financier, le sport devient un but qui justifie le sinistre commerce des joueurs, coutume de plus en plus fréquente et d'autant plus blâmable qu'elle est en contradiction avec l'esprit même du sport. Mais des centaines de sportifs rappellent à notre mémoire et à notre conscience qu'une douzaine de courses en forêts ne sauraient les empêcher d'aller voter. Un des aspects particuliers du sport en tant que but ce sont ces listes de champions publiées pour la propagande politique. Il y a des Etats qui connaissent et savent exactement à quelle loi obéit l'âme des foules empliées dans les stades ou suspendues aux appareils de radio et de télévision. Le nom d'une nation est-il souvent proclamé lors d'une cérémonie protocolaire, son hymne national souvent joué, les exploits de ses représentants mis en exergue par le texte et l'image d'une presse à sensation et imprégnés dans notre subconscient par la magie de la répétition, cette nation aura tôt fait de galvaniser tous les hommes pour lesquels le sport est le critère de toutes les valeurs, aussi dans le domaine politique. La conclusion qui s'impose est la suivante : Qu'est-ce que cela doit être pour un formidable Etat celui qui produit des gaillards pareils ?

Mais celui qui sait observer comprend, que ces gaillards ne sont pas des produits naturels. Mais des « produits de culture » soigneusement sélectionnés. Ainsi le sportif dépourvu de liberté contribue à mettre en danger la liberté de ceux-là même que la politique aveugle. Nous n'encourageons pas le sportif apolitique, mais, au contraire, le citoyen imprégné du véritable esprit sportif, celui qui tient sa place aussi dans la vie sociale, qui connaît ses libertés et les exerce afin que les ennemis de la liberté ne les jugulent pas et ne fassent pas du sport libre un sport d'Etat. Le vrai sportif ne fait qu'exceptionnellement du sport sa profession, si ce n'est comme moniteur, mais cela n'est jamais le commencement et la fin de son existence. Il s'intéresse également aux autres domaines de la vie, car l'homme ne vit pas du sport seulement. Je n'oublierai jamais comment une jeune fille très douée qui s'était classée première dans un concours de ski, dut rentrer chez elle profondément émue et troublée, après une soirée passée avec ses camarades de courses, parce qu'elle trouvait cela trop bête. Elle avait conservé, en elle, l'image intacte de l'être humain dans toute sa plénitude.

Quel malheur si le sport qui doit constituer une salutaire compensation au travail professionnel devenait une nouvelle spécialisation et un but en soi. Le sport doit être le serviteur de l'homme et non pas l'homme le serviteur, l'esclave, la victime du sport mal compris. Le sport ne doit être ni un roi, ni un faux-dieu ou une idole. Le sport ne saurait non plus porter atteinte aux choses sacrées et c'est une profonde reconnaissance que nous devons à notre très regretté Général Henri Guisan qui, au cours de ses dernières années mena une courageuse campagne en faveur de la sanctification du dimanche parce qu'il avait com-

pris le sens profond de cette obligation et parce qu'il avait prévu aussi l'évolution économique qui accorderait davantage de temps pour la pratique du sport en semaine. Préoccupez-vous davantage de la question du samedi libre et surtout aussi des problèmes qui concernent le sport féminin et familial.

Au point de vue de l'Etat, nous voulons nous en tenir à l'aspect économique du problème. Nous ne formons pas notre jeunesse, dès le début, en vue d'une profession déterminée, mais nous lui donnons, au contraire, une formation générale qui constituera pour elle la meilleure base sur laquelle il pourra, plus tard, fonder sa spécialité. Dans le sport militaire, non plus, le maniement des armes ne doit pas intervenir trop tôt, mais on veillera, par contre, à inculquer, à temps, aux futurs soldats, le sens de la responsabilité, de la vie communautaire et de la camaraderie non seulement dans le cadre étroit de la communauté nationale mais aussi dans un large esprit de citoyenneté mondiale. Ainsi ouvert aux valeurs supérieures et aux lointains horizons, nous voulons espérer qu'un peuple jeune formé à la dure école du sport soit toujours prêt à lutter pour nous garantir une vie libre et joyeuse.

## **L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports de 1910 à 1960**

Prof. Louis Burgener, Berne

### **Les origines lointaines remontent au Moyen-Age**

Menacés par de puissants voisins, les anciens cantons suisses ont connu la conscription générale et obligatoire dès leur origine. Chaque citoyen possédait ses propres armes, participait aux exercices périodiques. Encouragés par leurs aînés et le gouvernement, les garçons s'exerçaient et se mesuraient au maniement des armes et dans les sports utilitaires tels que le saut, la course, la lutte.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, Rousseau et d'autres pédagogues ont proposé une culture physique plus complète, procédant d'une éducation globale, mais avec des attaches militaires indéniables chez Pestalozzi, Fellenberg, Clias, Spiess et Niggeler. Chez les gouvernants, les mêmes préoccupations subsistent, preuves en soient les projets de la République helvétique et l'appui accordé aux cadets, ces enfants-soldats de nos jeunes républiques cantonales du siècle passé.

### **L'Organisation militaire de 1874 institue l'instruction préparatoire**

Vers 1860, la puissance militaire de la France, arbitre de l'Europe, et de la Prusse ambitieuse inspire de l'inquiétude en Suisse. Après Sadowa, le conseiller fédéral Emil Welti, chargé d'organiser l'armée suisse, projette de compenser la durée minime du service (quelques semaines en regard de trois à cinq années dans les états voisins) par la militarisation de l'école primaire dans toutes ses branches. Dans l'Organisation militaire de 1874, qui institue l'instruction préparatoire, Welti obtient pour les garçons la gymnastique scolaire dès l'âge de dix ans et, pour les jeunes gens libérés de l'école, quinze demi-journées d'exercices par saison. Peu à peu, seule la gymnastique est introduite ; dès 1884, des cours armés, réplique populaire des cadets due à l'initiative privée des officiers, accueillent les jeunes gens de seize à vingt ans, auxquels la Confédération prête l'équipement les armes et les munitions.

### **L'Organisation militaire de 1907 crée la gymnastique préparatoire**

L'examen des aptitudes physiques au recrutement, dont les essais commencent en 1904, appuie l'évolution

générale en faveur des sports. L'instruction préparatoire obtient son statut particulier par l'institution d'une section spéciale au Département militaire et par l'Ordonnance fédérale de 1909 qui prévoit trois branches, les cours armés (supprimés en 1934), les jeunes tireurs, confiés aux carabiniers, et les cours de gymnastique, organisés par la Société fédérale de gymnastique. L'Ordonnance fédérale de 1928 consacre le passage progressif des exercices raides à la souplesse des jeux et de l'athlétisme léger.

En 1940, un projet de loi, sur l'obligation de l'instruction préparatoire, en particulier les « cours prémilitaires », est refusé par le peuple et les cantons. Il faut donc rebâtir à neuf sur la base légale de 1907, organiser une instruction facultative qui soit adaptée à la jeunesse moderne, aux besoins nouveaux de l'armée et de la nation. Or le canton de Zurich, inspiré par les brevets physique et technique des routiers scouts, vient d'élargir l'audience et l'activité traditionnelles par les sports populaires (natation, ski, cyclisme, alpinisme, exercices dans le terrain), pratiqués en épreuves ou dans les camps d'été et d'hiver. Aussi l'Ordonnance fédérale de 1941, marquée encore par des mesures de guerre (cours complémentaires pour les conscrits faibles) fait-elle la part généreuse aux sports les plus divers (onze épreuves et seize cours à option) pour amener à l'instruction de base tous les milieux de la jeunesse.

#### L'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports

La guerre passée, la gymnastique préparatoire est adaptée à la situation actuelle en 1947 par l'Ordonnance fédérale encourageant la gymnastique et les sports. Grâce à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, instituée en 1944 cette institution, appelée dès 1959 « enseignement postscolaire », comprend aujourd'hui :

- l'instruction de base, pratiquée en cours à programme imposé ou en entraînement libre et contrôlée par un examen : course 80 m, saut en longueur, lancer à distance, grimper, jet du boulet.
- les options, réparties en épreuves (marche d'un jour ou marche de performance de 15 km ; course

d'orientation ; natation ; marche à ski, course d'orientation à ski ; examen technique à ski) et en camps de cinq jours : excursions à pied ou à bicyclette ; instruction alpine d'été ; exercices dans le terrain ; jeux et natation ; ski. Ces deux dernières variantes peuvent se pratiquer par heures ou par journées.

La participation aux cours et la réussite des épreuves est récompensée par de modestes subsides fédéraux, complétés par des avantages appréciables : instruction gratuite des moniteurs à Macolin, gratuité du prêt d'un matériel abondant et très varié, de l'assurance, des examens médicaux, de la correspondance postale ; réduction des frais de transport (50 %), de vivres pour les cours ; logement à prix réduit dans les baraqués militaires et les casernes.

Année	Instr. prép. anc. ordon.	Enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports				
		cours et entr. de base	examens de base	cours à option	examens à option	total
1910	4 677					
1914	45 063					
1942		50 646		4 204	5 190	60 040
1947		37 378	47 348	14 159	21 757	120 642
1959		51 097	82 633	26 266	85 191	245 187

#### Au service de la nation

Vu les résultats obtenus, l'enseignement facultatif de la gymnastique et des sports est devenu aujourd'hui un fait national qui attire chaque année environ cent mille jeunes gens et dix mille moniteurs et adjoints, dans tous les cantons et tous les milieux jusqu'à dans les localités les plus éloignées.

Par cet enseignement, la Confédération offre à la jeunesse suisse un véritable programme de sports et loisirs, utile à l'armée et à la santé publique dans son ensemble. Qu'une œuvre facultative aussi vaste puisse se réaliser chaque année au profit de la nation entière et dans le respect de nos traditions locales constitue un des aspects remarquables de notre fédéralisme. Édité à la demande de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport par le Dr. Louis Burgener.

Le Service romand d'information, constitué en 1943, a grandement contribué au développement de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports en Suisse romande. Voici l'équipe entourant le dir. Hirt et le président Chevalier, le 21 mai 1960, au Chasseral.

